



## La voix de la mairesse

Chères Entrelacoises, chers Entrelacois,

En ce début d'année, je vous offre mes meilleurs vœux de bonheur, du temps de qualité avec vos proches et la réalisation de projets stimulants.

Parlant de projets, nous commençons l'année 2024 avec l'exécution d'un grand projet pour notre municipalité, soit la réfection du barrage de la rivière Jean-Venne.

Des travaux seront entrepris afin de sécuriser le Pont Couvert, puis un déversoir sera construit afin d'assurer un contrôle optimal de l'eau au printemps ou lors de crues exceptionnelles.

Une deuxième phase pour la construction d'une traverse est actuellement en évaluation et ne nous permet pas de fixer une date pour la réouverture du pont.

Maintenant propriétaire de l'église, la réflexion sur sa future vocation se poursuit et sera au cœur des projets de la Municipalité pour la prochaine année. La consultation publique tenue le 17 juin 2023 a permis de bonifier notre réflexion.

Le 18 décembre dernier, le conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires 2024 ainsi que le programme triennal d'investissements pour les années 2024-2025-2026. L'exercice budgétaire se veut une étape essentielle pour maintenir un équilibre sain entre les services offerts à la population et les coûts que devront assumer les contribuables pour ces services.

Je vous rappelle que les assemblées publiques ont lieu le troisième lundi du mois. Au plaisir de vous y rencontrer!



**Sophie Galarneau,**  
Mairesse

mairese@entrelacs.com  
450 228-2529  
poste 7208



### CAFÉ DE LA MAIRESSE

Date à venir en mars,  
surveillez nos  
communications.

### ASSEMBLÉES DE CONSEIL

La prochaine séance  
du conseil aura lieu le  
19 février, à 20 h, à la  
salle du conseil.

Consultez les  
procès-verbaux  
disponibles en ligne  
sur notre site Internet  
pour connaître les  
derniers faits sail-  
lants :

[https://  
bit.  
ly/3Wk-  
SAbF](https://bit.ly/3Wk-SAbF)



## À la Une

### NOUVELLE ANNÉE, NOUVEAU COMPTE DE TAXES

Vous recevrez prochainement, votre compte de taxes pour l'année 2024. L'augmentation importante de certains frais hors de notre contrôle, tels que les frais de la MRC, de la Sûreté du Québec et pour la collecte de nos matières résiduelles, représenteront cette année, une augmentation pour les citoyens de 4,5 % de leurs taxes à payer. L'augmentation moyenne de votre compte de taxes en totalité sera de 8,5 %.

Cette augmentation, sans les frais hors de notre contrôle est donc limitée à 4 %, soit sous le taux d'inflation.

### PARTENARIAT AVEC CULTURE & LOISIRS ENTRELACS

En début d'année, la Municipalité et l'organisme Culture & Loisirs Entrelacs ont signé une entente pour l'année 2024.

Par cette entente, la Municipalité mandate Culture & Loisirs Entrelacs à développer des activités culturelles, sportives, récréatives et de loisirs pour l'ensemble de la population.

Depuis sa création en 2011, nous savons que cet organisme a les caractéristiques et les compétences pour réaliser ce mandat.

Allez suivre la page Facebook de Culture Loisirs Entrelacs.

Au plaisir de vous croiser dans les activités et les fêtes à venir!



# Avis publics

## CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

Ces séances se tiendront les troisièmes lundis du mois et débuteront à 20 h :

<b>15 janvier</b>	<b>21 mai*</b>	<b>16 septembre</b>
<b>19 février</b>	<b>17 juin</b>	<b>21 octobre</b>
<b>18 mars</b>	<b>15 juillet</b>	<b>18 novembre</b>
<b>15 avril</b>	<b>19 août</b>	<b>16 décembre</b>

\*En raison de la fête des Patriotes, l'assemblée aura lieu le mardi 21 mai 2024, à 20 h

\*\*La séance spéciale du budget aura lieu le lundi 16 décembre 2024 à 19 h.

## DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-526-2 RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE TRAITEMENT DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2021-526-1

Lors de la séance ordinaire du conseil du 15 janvier dernier, un avis de motion et un dépôt du projet de règlement 2024-526-2 portant sur le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement 2021-526-1 a été présenté. L'adoption de ce règlement est prévu pour la prochaine séance du 19 février prochain, à 20h, à la salle du conseil. Le projet est disponible sur le site Internet de la Municipalité ou à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture du bureau.

	2023		2024	
	Mairesse	Conseillers	Mairesse	Conseillers
Rémunération de base	27 000 \$	9 000 \$	30 000 \$	9 900 \$
Allocation de dépenses	13 500 \$	4 500 \$	14 850 \$	4 950 \$
TOTAL	40 500 \$	13 500 \$	44 850 \$	14 850 \$
			10 %	10 %

URBANISME ET  
ENVIRONNEMENT



**Mobilité 125 désire en savoir plus sur les problématiques et enjeux sur la route 125 :**

- Sécurité
- Milieu agricole
- Vie de quartier
- Milieu économique
- Tourisme
- Piétons
- Cycliste
- Routes alternatives
- Environnement
- Vie de famille

**ON VEUT VOUS ENTENDRE!**



 Suivez-nous  
[facebook.com/mobilite125](https://facebook.com/mobilite125)  
[www.mobilite125.info](http://www.mobilite125.info)

**PARTICIPEZ ICI** →



# Administration

## COMPTE DE TAXES 2024

Dans les prochaines semaines, vous recevrez votre compte de taxes annuelles, pour l'année 2024.



Le solde est payable en trois (3) versements, 15 mars, 14 juin, 13 septembre. Les comptes de 300 \$ et moins sont payables en un seul versement.

Modes de paiement disponibles :

- argent
- chèque
- carte débit
- en ligne via votre institution financière\*

\*Le numéro de référence pour paiement, correspond au numéro de matricule inscrit sur le coupon de paiement.

Si vous n'avez pas reçu votre compte d'ici la fin du mois de février, communiquez avec nous. Il est également important de nous aviser de tout changement à votre adresse de correspondance.

## Travaux publics

### MERCI À NOS CITOYENS

Le Service des travaux publics tient à remercier les citoyens pour leur collaboration concernant le respect de l'emplacement des bacs. Dans les dernières bordées, nous avons remarqué qu'il y avait beaucoup moins de bacs qui nuisaient aux opérations de déneigement en bordure de rue et sur la voie publique

La collaboration de tous est essentielle afin que nous puissions offrir le meilleur service, et ce, dans les meilleurs délais.



## Incendie

### CONSEILS DE PRÉVENTION



La saison hivernale est idéale pour utiliser son foyer à combustion. Cependant, quelques précautions doivent être prises :

- avoir effectué le nettoyage de la cheminée, par un ramoneur professionnel ;
- avoir installé et faire la vérification du fonctionnement des avertisseurs de monoxyde de carbone.

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, incolore et inodore qui est responsable de plusieurs pertes de vie au Québec chaque année.

- vider régulièrement les cendres du foyer, jamais à l'aide d'un aspirateur, mais à l'aide d'une pelle de métal;
- mettre les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique;
- sortir le contenant métallique à l'extérieur, car les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone;
- installer le contenant métallique sur une surface non combustible, à une distance d'au moins 1 m de tout objet.

Un mauvais entreposage des cendres chaudes peut causer un incendie et des intoxications au monoxyde de carbone.



## Chemins privés

Si vous êtes propriétaire d'un chemin privé, n'oubliez pas que vous êtes responsable de son entretien et de sa sécurité. En hiver, les rues et chemins deviennent étroits rapidement. Il est important de s'assurer que ceux-ci soient bien déneigés et entretenus pour la sécurité de tous.

Les véhicules du Service incendie et les camions d'EBI/Compo Recycle doivent pouvoir y circuler en tout temps.



## Culture & Loisirs Entrelacs

### NOUVELLE PROGRAMMATION



Pour faire suite au partenariat avec la Municipalité, nous sommes heureux de vous informer que la nouvelle coordonnatrice pour l'année 2024 est Mme Jessie Boucher. En ayant effectué le mandat de chargée de projet durant les 18 derniers mois, nous sommes persuadés que Jessie a tous les outils et les capacités à effectuer ce travail avec brio!

#### Carnaval (gratuit)

**Quand :** 2 mars, de 12 h à 16 h

**Lieu :** stationnement de l'église



#### Souper/soirée dansante

**Quand :** 2 mars de 17 h à 23 h

**Lieu :** centre communautaire

**Coût :** billets en vente à l'hôtel de ville ou 450 228-2529 poste 7265

#### Pièce de théâtre Les joyeux Merciens (gratuit)

**Quand :** 13 avril à 13 h 30

**Lieu :** centre communautaire

#### Casino

**Quand :** 27 avril à 19 h

**Lieu :** centre communautaire

**Coût :** achat des jetons



## Groupe Populaire



Le GROUPE POPULAIRE est là pour vous!

Saviez-vous que

le Groupe populaire offre une aide financière pour vos soins personnels ou pour votre famille? Le programme de subvention pour services professionnels alloue un montant allant jusqu'à 500 \$ pour vos frais médicaux non remboursés par la RAMQ. Plusieurs dépenses de soins personnels sont éligibles, tel que; dentiste, prothèses, évaluation professionnelle (psychologie, neurologie, trouble de l'apprentissage, déficit d'attention, etc.), soins des pieds, aide-ménagère, lunettes, pompes pour asthme, et bien plus! Contactez-nous pour plus d'informations, analyse de la demande sur présentation de facture ou d'un plan de financement.

## Association de lacs

### ADLIE

Nous sommes fiers de vous annoncer que l'ADLIE, encore cette année, offre son soutien financier à M. Parent pour l'entretien de la patinoire du lac des Îles. Le moindre don de votre part sera apprécié afin de soutenir cette belle initiative. L'ADLIE s'engage à égaliser toute somme recueillie de votre part, et ce, jusqu'à concurrence de 500 \$.

Rappelons que s'ajouteront, à nouveau en 2024, l'ensemencement du lac au début de l'été ainsi que les recherches ayant pour objectif la préservation des huards dans notre bel environnement. Vous désirez contribuer à l'une ou l'autre de ces causes? C'est simple, abonnez-vous et faites un don.

Vous pouvez suivre nos activités sur notre site Internet ou notre page Facebook.



### APELP

Salutations cordiales à la communauté des riverains du lac Patrick.

Nous sommes tous sollicités quotidiennement pour réduire autant que faire se peut les comportements néfastes - sources de défi pour notre environnement et qui accélèrent sa détérioration. À cet égard, soyez individuellement et collectivement les yeux, les oreilles et les bras de votre CA. Nous travaillerons de concert avec la Municipalité, au cours des prochains mois, afin de préserver la qualité de l'eau de notre lac.

N'hésitez pas à vous engager, si ce n'est pas déjà fait, en devenant membre de l'APELP, les enjeux sont nombreux et requièrent votre assistance.



### APLP

L'Association a pour objectif de sensibiliser les résidents et les visiteurs du lac Pauzé à adopter des comportements bénéfiques pour l'environnement. Nous encourageons notamment les villégiateurs à revitaliser leurs bandes riveraines, à éviter d'utiliser des produits toxiques aux abords du lac et de les jeter dans les fosses septiques et à utiliser des produits nettoyants biodégradables. En 2022 et 2023, nous avons réalisé plusieurs actions, tel que l'analyse physico-chimique de l'eau du lac Pauzé. À l'aide du protocole élaboré par la CARA, nous avons procédé à la catégorisation de la rive de notre lac. Nous sommes fiers d'être la 3<sup>e</sup> association à œuvrer à la protection d'un milieu lacustre sur le territoire d'Entrelacs. Ensemble, nous pouvons protéger l'environnement et assurer la durabilité de nos lacs pour les générations futures.

